

EXTRAIT DU REGISTRE DE DÉLIBÉRATION

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE COSLÉDAÀ-LUBE-BOAST DU 30 SEPTEMBRE 2025

Le trente septembre deux mille vingt-cinq, à vingt et une heures le Conseil Municipal de la Commune de Coslédaà-Lube-Boast, régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sur la convocation de Monsieur Pascal BOURGUINAT, Maire, publiée sur le site internet le 23 septembre 2025 et transmise par voie électronique le 23 septembre 2025, et sous la présidence de ce dernier.

Présents : Pascal BOURGUINAT, Julie DUBOURDIEU, Pascale LACOSTE, Raphaël LAUBUCHOUA, François MILET, Joël OFFICIALDEGUY, Nicolas POUTOU

Excusé(s) : Valérie DA SILVA, Patrick JOUANNET

Pouvoirs :

Secrétaire de Séance : Joël OFFICIALDEGUY

Délibération 2025-21 : Décision modificative n°1 – Budget général

Dans le cadre de l'aménagement paysager du site extérieur de la Maison Pour Tous et du remplacement de l'unité centrale de l'ordinateur de la mairie en raison de l'obligation de passage à Windows 11, le Conseil Municipal vote la décision modificative suivante :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap) - Opération	Montant	Article (Chap) - Opération	Montant
212 (21): Agencements et aménagements de terrains	5 630,00	021 (021): Virement de la section de fonctionnement	6 430,00
2183 (21): Matériel informatique	800,00		
Total section investissement	6 430,00		6 430,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap) - Opération	Montant	Article (Chap) - Opération	Montant
023 (023): Virement à la section d'investissement	6 430,00		
615228 (011): Autres bâtiments	-700,00		
615231 (011): Voiries	-1 500,00		
615232 (011): Réseaux	-2 730,00		
61524 (011): Bois et forêt	-1 500,00		
Total section fonctionnement	0,00		0,00
Total Dépenses	6 430,00	Total recettes	6 430,00

Membres en exercice : 9

Membres présents : 7 Votants : 7 Pour : 6 Contre : 1 Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Coslédaà-Lube-Boast, le 6 octobre 2025,

Le Maire,
Pascal BOURGUINAT

